

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 08 février 2013

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de présents	8
Vote par procuration.....	6
Nombre de votants.....	14
Date de convocation du conseil municipal: le 04 février 2013	

L'an deux mil treize, le huit février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Jean-Claude GARNIER, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN et Philippe THIOT.

Absent excusé : Mme Danièle MARTIN a donné procuration à M. Michel AUBERT, M. Alain GROLLAUD a donné procuration à M. Pierre GRAVEL, M. Etienne MARTEGOUTTE a donné procuration à M. Hervé NOVELLI, M. Jacques DROUCHAUX a donné procuration à M. Philippe THIOT, Mme Françoise BRABAN a donné procuration à M. Jean-Claude GARNIER et M. Jean-François MALECOT a donné procuration à M. Yves LAMORRE, Mme Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Frédérique JARDIN

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- DIA 2013/0006 : un terrain bâti cadastré C 1234, d'une surface de 397 m2, situé au 54, rue Bourbon.
- DIA 2013/0007 : un terrain bâti cadastré C 890, d'une surface de 200 m2, situé au 27 rue traversière et un terrain cadastré C 144 d'une surface de 100 m2, situé au 144, rue Bourbon.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03- DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE,
PADD

Le cabinet Etcetera, chargé de la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme présente le dossier de PADD au Conseil Municipal.

Les conclusions du cabinet sont les suivantes : ouverture de 4 à 4,5 ha de zones constructibles, en plus des « dents creuses », à raison d'une moyenne de 15 logements à l'ha.

Michel AUBERT demande s'il est obligatoire de respecter la moyenne des 15 logements / ha.

Le cabinet répond que ce n'est qu'une moyenne mais que sur l'ensemble, il est fortement conseillé de respecter cette directive, imposée par l'Etat, la Région et le Grenelle 2.

Lors de la réunion avec les personnes publiques associées, 4 zones ont été envisagées pour les zones ouvertes à la construction :

- Près du collège et du stade,
- Près du cimetière,
- Site de la gare,
- Extension au niveau de la zone de l'impasse du Pavillon.

Lors de cette réunion, les services de l'Etat ont clairement indiqué qu'ils émettraient un avis défavorable sur la zone du Pavillon.

Michel AUBERT indique qu'il ne comprend pas cette décision car c'est le seul endroit où tous les réseaux sont disponibles rapidement. Le risque réside dans le fait que tous les nouveaux habitants aillent s'installer sur les communes aux alentours.

M. NOVELLI indique que cette zone pourrait être utilisée une fois les objectifs atteints, c'est-à-dire si les autres zones définies sont toutes utilisées et construites.

Jean-Claude GARNIER demande ce qui se passe si les services de l'Etat refusent les propositions du Conseil Municipal.

Le cabinet rappelle la procédure finale pour le PLU: Le Conseil devra délibérer sur le PLU final. Dans les 3 mois, le projet passe dans tous les services de l'Etat. S'il y a un refus, il n'y aura pas d'enquête publique et donc pas de PLU. C'est alors le POS qui s'appliquera de nouveau mais le risque réside dans le fait que les permis de construire risquent d'être tous refusés.

Dans un premier temps, après le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, la procédure est la suivante :

- Concertation, réunion publique,
- Travail sur le zonage et sur le Règlement du PLU,
- Consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat),
- Projet définitif,
- Avis de l'Etat : si acceptation il y aura enquête publique et s'il y a refus, il faudra recommencer le zonage et le règlement.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal a débattu en séance.

04- PASSAGE A LA FISCALITE UNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame Pelletier, Trésorière Municipale de la commune, réalise une présentation informatique sur les incidences pour la commune du passage à la fiscalité unique de la communauté de communes.

La commune ne percevra plus les recettes fiscales liées aux entreprises, c'est la communauté de communes qui les percevra.

Ce transfert de recettes s'accompagnera d'un transfert de compétences et donc aussi d'un transfert de charges.

La perte en imposition sera d'environ 50 000 € mais elle s'accompagnera aussi d'une perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (environ 12 %).

C'est la CLECT, commission en cours de création qui sera chargée de définir la part que la communauté de communes devra reverser à la commune au titre des pertes de recettes. Elle sera chargée de considérer les recettes perdues par la commune

et les dépenses que la commune n'aura plus à réaliser en raison du transfert des compétences.

Le but de ce passage à la fiscalité unique de la communauté de communes est de prendre plus de compétences tout en lui garantissant les recettes nécessaires pour leurs réalisations.

Le but est aussi d'uniformiser certains éléments sur le canton. Par exemple sur le plan économique, c'est la communauté de communes qui sera compétente sur l'ensemble de son territoire et non plus uniquement que sur les zones.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal a débattu en séance.

05- QUESTIONS DIVERSES

1/ Fosse à lisiers

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'implantation d'une fosse à lisiers d'une contenance de 3 000 m³ à proximité de Richelieu, sur la commune de Pouant.

Il a reçu un riverain de la future fosse qui a fait appel à un avocat et a monté un dossier complet.

La Commune de Richelieu n'avait jamais été informée de cette implantation.

M. Michel AUBERT indique qu'il s'est renseigné sur le sujet auprès des éleveurs. M. le Préfet de la Vienne n'a pas fait arrêter les travaux qui semblent conformes à la législation. Les travaux sont finis, il ne reste plus que la mise en route par les éleveurs. A priori, les vents dominants passeraient à côté de Richelieu. Il s'agit d'un stockage sans brassage, l'odeur pourrait être gênante uniquement pendant le temps de l'épandage, mais pas plus qu'actuellement, même certainement moins.

M. Novelli indique qu'il souhaite être certain qu'il n'y aura pas d'odeurs car Richelieu est une Ville touristique et cela ne sert à rien de créer un développement touristique si en même temps on repousse les touristes avec des odeurs de lisier.

2/ Locaux des Services Techniques

M. GARNIER :

Actuellement, les services techniques municipaux sont installés avenue du Québec. Cela pose plusieurs problèmes :

- Cour commune avec la halte-garderie Caramel. Logiquement, c'est interdit. Cela peut poser des problèmes de sécurité,
- L'entrée et la sortie se font sur l'avenue du Québec, ce qui est compliqué au niveau de la circulation et de la visibilité, d'où risque d'accident.

De plus, les services techniques souffrent d'un état de dispersion avec différents lieux, avenue du Québec, la gare (stockage) et les anciens silos (la cavale), route de Châtellerault. Il serait beaucoup plus rationnel de tout regrouper au même endroit.

La communauté de communes possède un bâtiment de stockage sur la zone industrielle. Les agents de la Ville doivent souvent déplacer ce matériel, il pourrait être envisagé un regroupement sur ce site.

Enfin, une majorité des services du canton sont sur la zone industrielle, il serait logique que les services techniques municipaux s'y trouvent également. Les services techniques municipaux auraient plus leur place dans la zone industrielle plutôt qu'en centre-ville.

Les membres du Conseil Municipal indiquent qu'ils sont d'accord avec ces éléments et qu'il serait judicieux de réfléchir rapidement au déménagement des Services Techniques municipaux.

3/ Ouverture du Parc

Jean-Claude GARNIER indique que la commune va devoir acquérir un anémomètre afin de pouvoir mesurer la force du vent et pouvoir fermer le Parc en cas de nécessité si les vents sont trop forts.

Actuellement, le Parc est fermé selon les prévisions météorologiques mais aussi en fonction du ressenti de la personne présente.

Cet appareil permettra de mettre en place des règles claires et non subjectives.

4/ Plan Vigipirate

M. le Maire indique qu'il serait bien de communiquer sur les mesures mises en place suite au renforcement du plan Vigipirate. En effet, des travaux de mise aux normes de compteurs d'eau potable en centre-ville et posent des problèmes de circulation, en particulier dans la rue Henri PROUST actuellement.

Il faut adresser un courrier d'information:

- dans les boîtes aux lettres des habitants de la rue Henri PROUST,
- dans les cahiers des élèves des écoles primaires et des collèges, publics et privés.

5/ Maison de retraite

Le nouveau Directeur par intérim est arrivé, il s'agit de M. Faugérolas, le Directeur de l'hôpital de Chinon et sous-Directeur du CHU de Tours.

Lors du Conseil d'Administration de ce jour, il a été indiqué plusieurs éléments :

- Le budget 2013 sera voté prochainement,
- L'année 2012 présente un déficit d'environ 120 000 €,
- il est prévu une hausse des tarifs pour 2013,

M. Faugérolas a indiqué qu'il présenterait des éléments sur la construction du nouvel Ehpad lors du prochain Conseil D'administration,

M. Novelli rappelle que le problème des terrains compromis de vente devra être réglé avant fins mars.

Le Conseil d'Administration a validé la mise en vente du logement de fonction.

6/ Grand prix de Tours

Le Grand prix de Tours automobile passera à Richelieu le 15 juin 2013.

S'il fait beau, cela se passera dans le Parc de Richelieu et sinon sous les Halles.